



Décision de la Municipalité

Lors de sa séance du 30 septembre 2024, la Municipalité a pris formellement acte du dépôt de l'initiative par le comité d'initiative représenté par M. Gérard Robin et autorise la récolte des signatures dès ce jour.

Initiative populaire communale : « Adoption du système d'élection à la proportionnelle » ?

Les initiants demandent que la question soit soumise au corps électoral de Tolochenaz, conformément à l'article 147 de la Constitution du Canton de Vaud.

L'initiative « Adoption du Système d'élection à la proportionnelle » demande le remplacement du système majoritaire d'élection du Conseil communal actuel par le système proportionnel à un tour.

Tolochenaz, le 2 octobre 2024